

OBJECTIF

Permettre l'acquisition
des compétences nécessaires
et obligatoires pour exercer
en tant que garant
au sein d'un PSDM.



La professionnalisation du métier impose aux PSDM de valider les compétences de leur personnel (garants et intervenants) par le biais de formations régies par l'Arrêté du 23 décembre 2011.

Formation

Prestataires de services Distributeurs de matériels

Garant non professionnel de santé
Garant professionnel de santé

SOFTAGES FORMATIONS VOUS PROPOSE UNE FORMATION
EN E-LEARNING ET PRÉSENTIEL

PERMETTANT DE VOUS FORMER À VOTRE RYTHME.

CETTE FORMATION CRÉÉE PAR DES ERGOTHÉRAPEUTES ET MÉDECINS SPÉCIALISTES EST CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 23 DÉCEMBRE 2011 RELATIF À LA FORMATION PRÉPARANT À LA FONCTION DE PRESTATAIRE DE SERVICES ET DISTRIBUTEUR DE MATÉRIELS.



FORMATION RÉFÉRENCÉE, VALIDÉE DATADOCK.

PERSONNES CONCERNÉES

Collaborateur, ayant moins de deux ans d'expérience au 1^{er} janvier 2012, chargé de garantir l'application des règles professionnelles et de bonne pratique de délivrance des matériels et services.

DURÉE

Garant non professionnel :

21 h non présentiel 7 h présentiel

Garant professionnel :

18 h non présentiel 7h présentiel

CONCEPTEURS

F Nouvel Ergothérapeute DE Président de l'Association Française des Ergothérapeutes en Gériatrie

H Fortis Ergothérapeute DE Association des Paralyses de France

Docteur J VERNET Responsable de pôle Direction Régionale du Service Médical du Languedoc Roussillon

Docteur M.Cazaban Médecin spécialiste en santé publique CHU de Nîmes

C Nouvel Pharmacien

FORMATEUR PRÉSENTIEL

H Fortis Ergothérapeute DE Association des Paralyses de France

EL-PSDM 1



Contexte réglementaire du PSDM

Formation à distance E-learning

- // Identifier l'organisation du système de santé et les principales agences.
- // Expliquer le parcours du dispositif médical.
- // Expliquer les différents régimes et l'organisation des caisses d'assurance maladie.
- // Expliquer les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du prestataire de service et distributeur de matériel : principes de dignité, d'éthique, et leur impact sur son secteur d'activité.
- // Expliquer les conséquences sur son activité professionnelle.
- // Expliquer les règles liées au respect du droit du patient.



Environnement professionnel

Formation à distance E-learning

- // Identifier les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap, notamment dans les domaines sanitaire, social, médico-social et familial, et leur rôle.
- // Définir le rôle du prestataire et ses missions : rôle de l'intervenant et du garant.
- // S'assurer du respect des règles d'éthique dans les relations du prestataire avec les différents acteurs.
- // Evaluer les connaissances des intervenants sur les matériels délivrés.



Hygiène et sécurité

Formation à distance E-learning

- // Expliquer les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap dans le cadre de la prestation de services.
- // Identifier les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire.
- // Expliquer les règles de signalement d'un événement indésirable.



Intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap

Formation présentielle

- // Définir les modalités et les conditions d'intervention de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage.
- // Evaluer le comportement et les compétences de l'intervenant dans sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage.
- // Définition de la maladie et du handicap.
- // Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité.
- // Notions de base sur la communication et la relation à autrui.



Soft'Agés / [Agés S.A.R.L.]
07 imp. Pradié / 31270 Villeneuve Tolosane
Tél : 05.34.50.42.92
softages.formations@gmail.com

www.softages-formations.fr